

AVIS DE RECRUTEMENT
A L'UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD
ACCES PAR LA VOIE DU DETACHEMENT OUVERT AUX PERSONNELS
BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)
DANS LE CORPS DES TECHNICIENS DE RECHERCHE ET FORMATION
Session 2021

En application de :

- Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Article L 5212-13 du code du travail
- Article 6 sexies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Arrêté du 14 avril 2021 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2021 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Au titre de l'Université Sorbonne Paris Nord, le nombre de postes à pourvoir est réparti comme suit :

Nombre de postes pourvoir : 1

BAP	Emploi-type
J	Gestionnaire des ressources humaines : 1

Nomination : 1^{er} septembre 2021

1. Conditions générales d'accès :

Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de la première réunion de la commission chargée de la sélection des dossiers des candidats :

- Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE),
 - Présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé,
 - Justifier de la durée de services publics, fixée dans le statut particulier du corps de détachement, exigée pour l'accès à ce corps par la voie du concours interne.
- Dans le silence du statut particulier, justifier, au 1er janvier 2021, de dix ans de services publics dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi.

2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet de l'établissement :

<https://www.univ-paris13.fr/concours-itrf/>

Le dossier de candidature comportera :

- Attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE,
- - Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) 3 pages

maximum

- Une lettre de motivation indiquant le souhait d'intégrer un nouveau corps ou cadre d'emplois de la fonction publique et d'y poursuivre son parcours professionnel. (Une page maximum),
- Un récapitulatif des formations
- État des services publics dûment rempli et signé
- Un curriculum vitae limité à 2 pages

Les dossiers de candidature doivent être adressés à :
Université Sorbonne Paris Nord
Direction des Ressources Humaines
Pôle de la formation des personnels et des concours
99 avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 VILLETANEUSE

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **17 mai 2021**, **cachet de la Poste faisant foi**, L'envoi en recommandé simple est conseillé.

L'appréciation des candidatures est faite sur dossier par l'Université Sorbonne Paris Nord. Elle sera complétée par un entretien.

Un certificat médical établi par un [médecin agréé](#), seul habilité à constater que les maladies ou handicaps déclarés ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées, sera exigé avant la signature du contrat.

*Le contrat est passé pour une période d'**un an**, à l'issue de laquelle un entretien est organisé avec un jury. La titularisation est prononcée si la personne recrutée a fait la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.*

3. Déroulement du recrutement

Le président de l'Université crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement.

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

1ère phase (au plus tard le 15 juin) : Examen des dossiers des candidats

2ème phase (au plus tard le 15 juillet) : Audition par la commission des candidats sélectionnés ; durée : 25 minutes (présentation par le candidat de son parcours professionnel de 5 minutes, suivi de 20 minutes de questions posées par les membres de la commission portant sur leurs motivations, leurs formations, et, éventuellement, leur expérience professionnelle antérieure.).

Une convocation envoyée par mél sera adressée à chacun.e des candidat.e.s sélectionné.e.s pour l'audition avec un plan d'accès pour se rendre à l'université.

A l'issue des auditions la commission arrête la liste les candidat.e.s aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaires dans le corps concerné.

4. Contact

D.R.H. – Pôle de la formation des personnels et des concours Téléphone : 01 49 40 30 20 / 44 01

Adresse mail : concours@univ-paris13.fr